

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHASPUZAC**

Nombre de membres		
Afférents au C.M.	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	14

## Date de la convocation

16 juin 2022

## Date d'affichage

16 juin 2022

## Objet de la délibération

**N° 19062022008****EQUIPEMENTS DE LOISIRS  
ET JEUX DIVERS : DEMANDE  
DE SUBVENTION CAP43**

Séance du 19 juin 2022  
L'an deux mil vingt-deux  
et le dix-neuf juin

à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel JOUBERT, Maire,

Présents : Mrs CHAMAYOU P., ROCHER P., ARNAUD A., GARRABOS F., FOURY D., Mmes VIDAL F., MARTEL D., BONCOMPAIN C., ROY S., BRUNETON M.

Pouvoirs : Mr CHABIDON Damien pourvoir à Mr CHAMAYOU Patrice  
Mr MICHEL Aurélien pourvoir à Mr JOUBERT Michel  
Mme AURELLE née VEROT pourvoir à Mme VIDAL Florence

Absent : Mr MIGNE J.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'étude qui a été réalisée en 2020 par le Cabinet OSMOSE pour réaliser un espace de loisirs sur la parcelle communale cadastrée AC 270.

Ce projet prévoit plusieurs équipements de loisirs et jeux divers. Il est relativement important et doit être scindé en plusieurs parties.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de commencer par la réalisation d'un pumptrack en 2022.

Une étude a été réalisée par le bureau d'études ALP'ETUDES. Le coût s'élève à 99 729,00 euros environ.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

☞ de réaliser cette première tranche en 2022 et de solliciter pour cela la subvention du département au titre du fonds CAP43 (1<sup>er</sup> appel à projets 2022-2023) qui s'élève à 26 000,00 euros.

☞ charge Monsieur le Maire de réaliser les démarches nécessaires auprès du Département

Fait et délibéré à Chaspuzac, le 19 juin 2022

Pour extrait certifié conforme

LE MAIRE,

Michel JOUBERT

**AR Prefecture**

043-214300626-20220619-19062022008-DE  
Reçu le 04/07/2022  
Publié le 04/07/2022

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture

le 04 juillet 2022

et publication ou notification  
du 04 juillet 2022